

POLE POSITION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 30, Chemin de Chevaline, 73100 AIX LES BAINS
920 772 324 RCS CHAMBERY

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 24 SEPTEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Hélène GICQUEL, demeurant 30 Chemin de Chevaline 73100 AIX LES BAINS,

La société à responsabilité limitée HELICE, au capital de 1 730 000 euros dont le siège social est, 30 Chemin de Chevaline 73100 AIX LES BAINS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 798 428 256 RCS CHAMBERY, représentée par sa co-gérante Madame Nathalie GICQUEL,

Détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée POLE POSITION désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls Associés de la société POLE POSITION et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 12 - 2 des statuts prévoyant les décisions résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident à l'unanimité que désormais la dénomination sociale de la société sera : 4 AS au lieu de POLE POSITION.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social en cours pour la porter du 30 novembre 2024 au 31 décembre 2024.

En conséquence, ledit exercice social aura une durée exceptionnelle de 13 mois.

Les exercices sociaux suivants auront une durée de douze mois qui commence le 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

DS
NG

Paraphe
HG

TROISIEME DÉCISION

Les Associés, en conséquence des décisions précédentes, décident à l'unanimité de modifier l'Article 2 et l'Article 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : 4 AS

ARTICLE 8 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice comptable a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

QUATRIEME DÉCISION

Les Associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

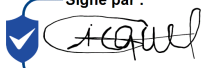
CINQUIEME DÉCISION

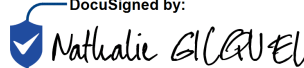
Les Associés ont accepté de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service DocuSign et déclarent en conséquence que la version électronique de l'acte constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Fait à AIX LES BAINS
Le 24 septembre 2024

Hélène GICQUEL
Associée

Pour la société HELICE
Associée et Présidente
Nathalie GICQUEL, co-gérante

Signé par :

A00035578769432...

DocuSigned by :

205489B774A24BD...